



Un huissier souhaite me saisir mes meubles, au secours !

Par **D Karmine**, le **23/02/2017** à **19:30**

Bonjour,

En premier lieu, je tiens à vous remercier pour le travail remarquable que vous faites.

Voilà ma situation...

Aujourd'hui je reçois un SMS m'indiquant que je vais être saisi à mon ancien domicile entre 6h et 21h, nom de l'huissier et n° de téléphone. Je ne comprends pas du tout pourquoi je reçois ce SMS et contacte l'huissier en retour sur un n° local.

Une fois en ligne je lui explique que je ne comprends pas la situation car je n'ai jamais reçu de courriers en ce sens et que j'attendais une assignation depuis des mois pour justement défendre mon dossier devant une cour publique. Bien entendu, aucun des courriers que m'a transmis l'huissier et le tribunal ne me sont parvenus car la poste a mis tout cela dans l'ancienne boîte aux lettres et le nouveau propriétaire les a jeté à la poubelle...

J'ai beau expliquer ma situation à cette dame huissier, elle n'a rien voulu savoir et m'a proposé de régler le tout (1900€) par CB de suite sinon la saisie se ferait de toute manière. Je lui explique que je n'ai pas l'argent pour régler cette somme et lui propose de mettre en place un échéancier, elle me rétorque que le dossier est trop vieux (fin 2015) et que je dois régler tout d'un coup ou la saisie est maintenue. Je lui demande son adresse mail pour lui répondre par écrit...

Sur ce, je lui écris un mail expliquant ma situation, comme quoi je n'habite plus là-bas depuis longtemps, que le suivi du courrier ne s'est pas fait et que si ils viennent saisir cette adresse je serais en droit de contester les frais occasionnés. De plus dans ce courriel je lui propose de passer rapidement à son étude (30Kms de chez moi) pour récupérer la décision rendue et voir le responsable du contentieux afin de mettre en place un échéancier avec lui pour régler les sommes dues. Je n'ai aucune réponse depuis...

Cette personne me traite comme si j'avais été de mauvaise foi alors que ce n'est pas le cas, je n'ai jamais fait l'autruche, j'ai juste eu ce souci de courrier, rien de plus. Là j'attends sa réponse, si elle refuse un échéancier je vais devoir saisir le juge pour en avoir un, surtout qu'il s'agit d'un prêt bancaire.

Que faire en attendant ? Peuvent-ils me saisir les biens à ma nouvelle adresse?

Par avance merci pour votre aide et pour vos prochaines réponses.

Karmin.

Ma question :

Par **youris**, le **23/02/2017** à **19:58**

bonjour,

aviez-vous informé votre créancier de votre changement d'adresse ou fait votre changement d'adresse au service de la poste ?

une saisie ne peut se faire que si votre créancier a obtenu d'un tribunal un jugement valant titre exécutoire.

demandez à l'huissier que vous allez rencontrer de vous indiquer les référence du titre exécutoire.

si votre créancier a utilisé la procédure d'injonction d epayer, il faut savoir que cette procédure n'est pas contradictoire.

salutations